

DE LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU SOUVERAIN PONTIFE.

I

IMPOSSIBILITÉ QUE LE PAPE SOIT LE SUJET D'UN SOUVERAIN.

Dans la personne du Pape se résumant l'autorité doctrinale et juridictionnelle de l'Eglise. Il est le maître suprême, la tête et le premier moteur de toute la hiérarchie. En lui remettant le pouvoir d'enseigner infailliblement toute l'Eglise et de la gouverner en son nom, le Christ a donné au Pape un suprême pouvoir. C'est lui qui décide définitivement dans la chrétienté ; c'est lui qui préside les conciles généraux, en ratifie ou en annule les jugements ; c'est lui qui transmet aux pasteurs et aux fidèles, de tous les points du monde, la vraie tradition de l'Eglise, le vrai sens des Ecritures ; c'est lui, lui seul, qui crée de nouveaux sièges épiscopaux, diminue ou augmente les territoires des diocèses et des provinces ecclésiastiques, confirme, dépose, rétablit les évêques, les primats, les patriarches, les défendant contre les oppresseurs, s'ils sont innocents, les condamnant malgré l'appui des puissants, s'ils sont coupables.

Le Pape envoie des apôtres dans le monde entier, il soutient partout la pureté de la doctrine évangélique, il protège le faible contre le fort et résiste à tout pouvoir qui s'élève contre la sagesse et la vertu de Dieu. Et tout cela il le fait parce qu'il est sur la terre le Vicaire du Christ et qu'il est chargé de continuer la mission du Fils de Dieu parmi les hommes.

Cette sublime mission de la Papauté étant mise en lumière, on comprend facilement que la Papauté doit être pleinement autonome et indépendante. Le Pape pourrait-il exercer ses fonctions de Père, de Pasteur, d'Oracle, de Juge, de Défenseur de tous s'il était le sujet de quelqu'un ? Or s'il ne peut être sujet, il doit être souverain, car, dans la vie sociale, il n'y a que deux termes : sujet ou souverain.

Ne voit-on pas, en outre, quelle jalousie et quelle défiance exciterait, parmi toutes les nations, celle qui aurait autorité sur le Père commun des fidèles ? Ecoutons à ce sujet les paroles de Napoléon Ier, rapportées par M. Thiérs dans *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* : " Le Pape est hors de Paris, et cela est bien ; il n'est ni à Madrid, ni à Vienne et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid on est fondé à en dire autant. " Croit-on que si le Pape était à Paris, les Viennois et les Espagnols consentiraient à écouter ses décisions ? C'est donc un grand bonheur qu'il soit dans la vieille Rome, tenant la balance égale entre les souverains catholiques, inclinant toujours un peu vers le plus fort et se relevant bien vite si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela et ils ont bien fait. Pour